

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

PRESENCE D'APM et VIDEOPROTECTION **Action !**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Vernier n'est malheureusement plus un village tranquille et paisible. Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir la presse de ces derniers jours (rixes au Lignon, déprédations à Vernier-Village, braquage, etc.), de contempler l'état de nos préaux d'école, de nos places de tri, de nos rues, de nos parcs, et de consulter les statistiques de la police. Rien qu'au chemin des Vidollets par exemple, les tentatives et cambriolages ont quadruplé en moins d'un an (12 cas en 2011, 48 cas pour les premiers 7 mois de 2012). Les agressions, les incivilités, les déprédations, les cambriolages et les déchets font partie de notre lot quotidien. Nombreux sont les citoyens qui déplorent la dégradation de leur cadre de vie. En tant qu'élus nous ne pouvons rester sans rien faire même si nous sommes conscients que nos moyens d'intervenir sont limités !

Des communes ont décidé d'agir : au Grand-Saconnex, Veyrier, Thônex et Meyrin, des caméras de surveillance ont été installées aux abords des écoles et des espaces sensibles. Meyrin a opté pour des patrouilles nocturnes d'agents de sécurité privés. À Carouge, les APM (Agents de Police Municipale) sont sur le terrain les vendredis et samedis jusqu'à 6 heures le matin suivant. Chêne-Bourg informe ses habitants sur les moyens de se prémunir suite aux violences faites sur les personnes âgées et 6 lieux sont déjà dotés de 22 caméras de vidéosurveillance.

Et que fait Vernier ? Malgré de nombreuses interpellations : de l'UDC (I 464 - 10.04, I 087 - 11.11, I 137 - 12.03, M 263 - 09.01, M 059 - 11.10, M 165 - 12.04) du MCG (I 338 - 09.06, M 011 - 11.06, M 040 - 11.09), du PLR (I 232 - 12.09, M 130 - 12.03, M 627 - 11.05) (liste non exhaustive), et les pétitions d'habitants (des Libellules et des Avanchets, en 2008 déjà), invitant le Conseil administratif à communiquer sur ses intentions en matière de lutte contre les incivilités, les déprédations et à agir pour davantage de sécurité, **l'Exécutif refuse de traiter ces demandes avec le sérieux nécessaire** et de répondre de manière exhaustive au Conseil municipal.

Si le Conseil administratif admet que le problème des incivilités et de la petite criminalité est complexe, qu'il est récurrent et que les efforts entrepris à ce jour ne suffisent pas, en revanche, il n'a toujours pas mis en place un concept global de sécurité allant de la vidéo protection au service nocturne des APM au-delà de minuit, leur préférant les correspondants de nuit et la sensibilisation du citoyen.

Les propriétaires de villas de Vernier, victimes de cambriolages à répétition, de la dégradation de leur qualité de vie et de sécurité, n'en peuvent plus. Ils sont loin d'être les seuls, mais ce sont les premiers qui, las de l'inaction de la Commune, ont décidé d'interpeller par courrier le canton pour qu'il leur apporte son soutien au travers d'un projet Police Population pour Vernier.

Face à l'avalanche de tristes faits mettant notre Commune sous les feux de l'actualité de ce mois de septembre, notre Conseiller administratif en charge de la sécurité reconnaît, enfin, qu'il faut plus d'îlotiers pour notre Commune et en appelle au canton pour y pourvoir. Si le canton doit nous aider en matière d'îlotiers, **il appartient à la Commune de faire sa part en matière d'APM, d'en engager davantage et de renforcer leur présence sur le terrain, partout et de nuit.**

La nécessité d'impliquer le canton et les citoyens à la recherche de solutions, (tel que le demande notre motion « Nos poubelles sont notre miroir, et ce que nous faisons de nos déchets, celui de notre civilisation » M117 - 12.01, actuellement en traitement à la commission du génie civil), est incontournable, mais **il est temps d'admettre que l'installation de caméras permettant la protection des lieux problématiques fait aussi partie de la solution.**

Le Règlement d'application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (RIPAD-A.2.08.01) qui réglemente notamment la vidéosurveillance, est entré en vigueur le 29 décembre 2011. Il permet à la Commune d'agir et pourtant elle n'a toujours pas implémenté ce règlement au niveau communal.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

à lui présenter avant le vote du budget 2013 afin de pouvoir inclure les coûts dans le budget 2013 :

1. un concept global de la sécurité et salubrité communale ;
2. une étude de faisabilité pour mise en place de caméras permettant la protection des lieux problématiques, accompagnée des coûts induits par cette mise en place ;
3. une étude des coûts de l'engagement supplémentaire d'APM pour assurer un horaire nocturne en fins de semaines et sur l'ensemble du territoire communal ;
4. un rapport sur l'engagement de la voirie pour répondre aux problèmes de déprédations récurrents en fins de soirées et fins de semaines, accompagné des coûts induits par cet engagement.

Les mesures découlant de cette motion qui seront retenues par le Conseil municipal et leur incidence financière et budgétaire pourront être mises en rapport avec celles attendues en réponse à la motion M 059 – 11.10 Correspondance de nuit ou sécurité nocturne.

Pour l'UDC :

Christina Meissner
Ruth Kaelin

Pour le MCG :

Thierry Cerutti
Cyril Nobs
André Sotomayor

Pour le PLR :

Monique Mattenberger
Sébastien Ruffieux
Gilles-Olivier Bron

Vernier, le 12 septembre 2012